



Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – CS 30002 – 62452 – BAPAUME CEDEX

Délibération 2022-124 du 4 octobre 2022.

L'an deux mil vingt-deux, le mardi 4 octobre à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 28 septembre 2022 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Étaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés : Mmes C. GERARD, R. MAGGIOTTO, B. MERLIN, D. TABARY,

Mm Y. RICHEZ, Y. MEMBRE, B. BRONNIART, D. WERBROUCK, E. DELAMBRE, G. ALEXANDRE, J.P. WISSOCQ, O. HOUPLAIN, J.P. LORENT, L. ANTINORI, J. CAPELLE, E. NAWROCKI, D. BASSEUX, B. HIEZ, G. TRANNIN, P. WELELE, M. POUILLAUDE, J.L. DESCAMPS, D. BEDU, Ch. DAMBRINE.

Mme D. TABARY, absente et excusée, a été suppléée par M. L. CHATELAIN,
M. O. HOUPLAIN, absent et excusé, a été suppléé par Mme M. ZANELLI,
M. J. P. LORENT, absent et excusé, a été suppléé par M. Ph. THIEBAUT,
M. M. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par M. L. DEMARLE,

Mme B. MERLIN, absente et excusée, a donné pouvoir à M. G. DUE,
Mme R. MAGGIOTTO, absente et excusée, a donné pouvoir à M. F. SELLIER.

Objet : Culture – Réseau de lecture publique – Prêt d'expositions et de modules d'animation par la Médiathèque Départementale du Pas-de-Calais pour les besoins des bibliothèques du réseau.

La séance ouverte, Monsieur le Président indique au Conseil de Communauté que la médiathèque départementale propose aux bibliothèques affiliées différents prêts permettant d'enrichir l'offre à destination des usagers. Ces prêts portent sur différentes ressources (livres, documents sonores, documents audiovisuels, expositions, modules d'animation, ...)

Ces prêts sont consentis à titre gratuit. Charge à l'emprunteur d'en assurer le transport aller et retour, l'assurance et d'en assurer l'animation pour les modules d'exposition et d'animation.

Monsieur le Président expose ensuite que plusieurs bibliothèques du réseau de lecture publique ont manifesté le souhait de pouvoir accueillir une exposition ou un module d'animation dans les prochains mois :

- Bibliothèque de Croisilles – Exposition « mangas » du 25 octobre 2022 au 21 novembre 2022 – valeur d'assurance : 3 850 €.
- Bibliothèque d'Ecoust Saint Mein – Exposition « étonnants insectes » du 27 octobre au 18 novembre 2022 – valeur d'assurance : 8 000 €.
- Bibliothèque de Bapaume – Exposition « par le pouvoir du manga » du 16 novembre au 16 décembre 2022 – valeur d'assurance : 1 800 €.
- Bibliothèque de Frémicourt – Module d'animation « le tout petit » du 23 novembre au 29 décembre 2022 – valeur d'assurance : 5 340 €.

Monsieur le Président indique que le contrat d'assurance responsabilité civile souscrit par l'intercommunalité auprès de la SMACL couvre ce type de prêt à hauteur de 10 000 € sans garantie complémentaire au contrat souscrit.

Monsieur le Président donne ensuite lecture des dispositions de l'article L. 2121-29 du code général des collectivités territoriales qui précisent que la conclusion de prêts à titre gratuit requiert une délibération du conseil communautaire.

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'approuver les conventions devant intervenir entre l'intercommunalité et les services de la médiathèque départementale pour le prêt des expositions et des modules d'animation retenus par les bibliothèques du réseau ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à ces conventions de prêt gratuit.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme.

*Certifié et rendu exécutoire par affichage
et transmission en Préfecture*

Le Président,



Jean-Jacques COTTEL.



Le Président,

Signé par : JEAN-JACQUES COTTEL

Date : 17/10/2022

Qualité : PRESIDENT

Jean-Jacques COTTEL.

DEL 2022-124 du 4/10/2022

Culture – Conventions de prêts

Médiathèque départementale.